



## REUNION DE BUREAU

Lundi 23 janvier 2012

- :- :- :- :-

Présents :	Michel SAUGET	Président
	P.SCALA	Trésorier Général
	F.MARTIN	Secrétaire Général
	D.LEFEBURE, O.DUPAS, B.TANCHOUX, J.TISSOT	Vice Présidents

- :- :- :- :-

*Ouverture de la séance à 18 heures 30*

### FONCTIONNEMENT ERFAN :

La première partie de cette réunion de bureau est consacrée au fonctionnement de l'ERFAN en présence de Magali Jourdain.

Magali souligne que l'ERFAN atteint ses 10 ans de fonctionnement et que l'évolution décidée ces dernières années a fait passer le taux de formations d'état de 85% en 2002 à 50% cette saison.

Le bureau constate et regrette le manque de dynamisme de la commission de formation de cadres qui a du mal à jouer son rôle.

Il est rappelé que les formations s'organisent ainsi:

- la commission de formation de cadres qui doit définir la politique de formation du comité régional,
- le conseil d'administration de l'ERFAN qui gère et contrôle le fonctionnement de l'ERFAN, ce dernier se réunira le 22 février 2012 à 18 heures à la maison des sports,
- l'ERFAN qui met en œuvre cette politique.

Plusieurs sujets sont abordés concernant la formation :

- L'ERFAN doit elle poursuivre les formations au BPJEPS et si oui, comment ?

Le bureau confirme son souhait de poursuivre le partenariat avec le CREPS du Centre en matière de formation d'état malgré la concurrence de plusieurs organismes. Ces formations qui sont déléguées à l'ERFAN comprennent 10 à 12 semaines, compte tenu du suivi des stagiaires qui reste à définir. Un rendez-vous avec le CREPS doit permettre de valider les moyens mis à disposition de l'ERFAN.

- Doit-on se lancer dans une formation au DEJEPS ?

Cette formation, sollicitée par le CREPS du Centre, nécessite en premier lieu d'avoir l'aval de la Direction Technique Nationale. Compte tenu du faible nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et de la complexité de l'ingénierie de formation, il est préférable d'attendre 2013 pour se lancer.

- Une formation au BF3 est-elle d'actualité pour la saison prochaine ?

Il est préférable de porter les efforts sur les BF1 et BF2. En fonction des demandes formulées par les titulaires du BF2, une formation BF3 pourra être mise en place en 2012/2013.

- Les formations d'officiels doivent elles être organisées par l'ERFAN ?

Le bureau confirme que toutes les formations doivent impérativement être validées par l'ERFAN. Les formations d'officiels water-polo ne respectent pas cette règle et il faudra organiser correctement celles-ci à l'avenir. En attente de la création du logiciel « extranat officiels », un tableau récapitulatif des officiels en activité va être réalisé.

- Faut-il prévoir des formations éducateur « aqua santé » ?  
Il semble prématuré d'organiser ce type de formation dans l'immédiat, il importe plutôt d'assoir l'existant et d'organiser éventuellement un nouveau colloque comme celui d'Amboise.
- Les formations de dirigeants et éducateurs doivent elles être poursuivies sous leur forme actuelle ?  
Le sujet reste d'actualité, la participation étant très fluctuante.

### REUNION DES SALARIES :

Olivier DUPAS s'est réuni avec les salariées et cadres techniques. Plusieurs points ont été soulevés (acquisition d'un siège social, évolution de carrière, départ d'E.Besnard, embauche éventuelle sur ½ poste.....).

Le bureau prend note avec attention de toutes ces remarques et se félicite de l'ambiance de travail de nos collaboratrices.

Lors du comité de direction du 22 février, les cadres techniques présenteront un bilan des actions entreprises, Catherine et Magali interviendront pour leur part au comité de direction de juin.

### ETAT DES LICENCES :

M.SAUGET présente l'état des licences du comité au 23 janvier.

Le bureau constate avec satisfaction une augmentation sensible et félicite l'AAJ Blois et Salbris Natation pour l'effort accompli.

### AFFAIRES SPORTIVES

Suite au désistement de la Ville de Gien concernant l'organisation du championnat régional maîtres été, le bureau valide la candidature de Vendôme pour cette manifestation. Un courrier sera fait à la FFN pour demander une dérogation et valider les temps réalisés à cette occasion.

Suite aux décisions prises lors du dernier bureau, il est décidé de bloquer 5000 € pour le remboursement des déplacements des clubs aux épreuves nationales.

### AFFAIRES FINANCIERE

Deux demandes d'exonération d'amendes sont parvenues au comité. La demande formulée par l'USM Montargis, argumentée, est acceptée. Celle formulée par l'USM Saran n'apportant aucun élément d'explication n'est pas acceptée par le bureau.

Un courrier a été adressé à chaque département pour le versement de l'aide CNDS au titre de la formation.

O.Dupas fait une proposition de modification des abonnements en cours actuellement au comité. Le bureau entérine cette proposition.

### QUESTIONS DIVERSES

Dominique Lefébure fait part d'un nouveau dossier de labellisation simplifié pour le niveau « animation ». Ce dossier sera transmis à Cécile Duchâteau pour avis avant diffusion.

Olivier Dupas explique les procédures de transmission des résultats de compétitions à la FFN.

Jacques TISSOT s'étonne de la non-diffusion par la FFN des plaquettes relatives à la labellisation.

*Fin de la réunion à 22 heures 30*